



Responsabilité civile impact sur le pare brise

Par isarou, le 08/04/2016 à 22:59

Bonjour,

Je circulais sur une départementale vers 8 h 30 quand mon véhicule a reçu un impact sur le pare-brise du côté conducteur. Cela s'est produit au moment où je suis arrivée à la hauteur d'un monsieur qui utilisait une débroussailleuse sur le bas-côté de son habitation.

Je me suis arrêté pour lui expliquer l'incident mais il me dit que je n'ai pas de preuve que ce soit lui. Je me suis renseigné auprès de mon assurance et de plusieurs garages, vu où est l'impact il faut changer le pare brise. J'ai une franchise de 50 € s'il n'y a pas de tiers. Le monsieur en question ne veut pas faire une déclaration à son assurance, donc je vais devoir y être de ma poche. Y a-t-il une action possible ?

En vous remerciant.